Schweizer Goldschmiede-Meisterschaft
Championnat Suisse de Bijouterie
smgold.ch

Conditions du concours

En vous inscrivant, vous acceptez les points suivants :

Publications et droits d'images
Des photos de vous et de vos travaux seront prises lors du championnat. L'équipe en charge de l'organisation pourra les utiliser à des fins de communication. Vous pouvez également publier librement ces photos en indiquant l'ayant droit, smgold.ch.

Protection de vos données personnelles
A des fins de communication, votre nom et prénom, ainsi que le nom de votre entreprise formatrice, pourront être publiés. Dans le cadre du championnat, vos coordonnées personnelles ainsi que votre adresse e-mail sont à la disposition de nos sponsors et utilisés pour notre newsletter.

Conditions de participation
Peuvent prendre part au championnat, les apprenti-es qui suivent leur dernière année de formation professionnelle en bijouterie, orfèvrerie ou sertissage. Ceux et celle-ci doivent avoir un maximum de 4 ans d'expérience professionnelle dans les métiers mentionnés ainsi qu'un âge maximum de 29 ans lors du concours. Pour le concours de design, une année supplémentaire de formation préalable dans tous les domaines créatifs, artistiques et apparentés au design, à tous les niveaux de formation, est le maximum requis pour être admis. Pour le championnat technique, les participant-es ayant suivi une formation dans des métiers apparentés pourront être exclus. Il n'est possible de participer qu'une seule fois à chaque concours. Une participation hors concours est possible avec l'accord du comité d'organisation pour ceux et celles qui ne remplissent pas les conditions. Les participant-es qui atteignent l'âge de 23 ans pendant l'année du concours ou sont plus âgé-es, doivent lors de leur inscription, mentionner les formations ou les activités qu'ils-elles ont suivies précédemment.

Informations complémentaires sur les deux concours
Les règles du championnat de design et du championnat technique seront communiquées lors de l'envoi, respectivement de la remise de la donnée.

Prix
Les prix appartiennent aux gagnant-es.
Si le règlement d'un établissement scolaire ou d'une entreprise formatrice prévoit de prélever une partie des prix en espèces, un prix en nature sera donné au gagnant / à la gagnante à la place d'un versement en argent liquide.

Recours
Les prix sont attribués par un jury indépendant. La décision du jury est définitive et sans appel.

Exclusion

Le non-respect des conditions du concours peut à tout moment entraîner une exclusion.

En cas de différences entre les traductions, la version allemande fait foi.